

Des voix: D'accord.

(La motion n° 2 de l'hon. M. Lambert est retirée.)

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport (sans proposition d'amendement), soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Finances) propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Nul doute, monsieur l'Orateur, que la conférence fédérale-provinciale où l'on aborde une foule de questions, revêt de nos jours une importance accrue sur la scène gouvernementale et que le Parlement et les assemblées législatives du Canada ne jouent plus le même rôle qu'auparavant.

Si nous étions des philosophes, nous y verrions une évolution constitutionnelle puisque la constitution canadienne date de plus de 100 ans. Mais en tant qu'hommes politiques, nous voudrions, je pense, remplir un rôle plus actif et exercer une influence plus marquée sur les grandes questions à l'ordre du jour au lieu de regarder en spectateurs les attitudes admirables que diverses personnes à l'échelon fédéral ou certains premiers ministres provinciaux et leurs collègues adoptent en public, au cours des négociations, et découvrir par la suite, lorsque nous sommes confrontés avec une loi comme celle-ci, peu importe ce qu'ils se sont dit l'un à l'autre ou de ce qu'ils ont rapporté l'un sur l'autre, la copinerie qui a marqué les tractations fédérales-provinciales derrière les coulisses. On devient plus circonspect et peut-être plus impatient, en dépit de plus de frustrations, de discuter certains sujets sur lesquels reposent les accords fédéraux-provinciaux.

Notre parti n'a pas à s'excuser d'avoir mis l'accent sur les fonds fédéraux destinés à l'instruction supérieure lors du débat en deuxième lecture, de l'examen au comité des finances et sur la motion présentée plus tôt pour être étudiée à l'étape du rapport. Certains d'entre nous ont l'impression que les autorités fédérales et provinciales traitent la question des dépenses de l'instruction supérieure de la même façon qu'on jonglerait avec des œufs—on voudrait les mettre de côté tout en exerçant un certain contrôle sur leur fragilité. Il n'en demeure pas moins que c'est un tison que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent prendre par où il brûle, et cela préoccupe beaucoup les députés.

C'est au fait que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) estimait qu'il nous fallait entendre l'Association des universités et collèges du Canada, qui a en conséquence comparu devant nous, que nous devons l'un des exposés bien pensés—et, en fait, le seul exposé venant de l'extérieur—que nous avons reçu au sujet de ce bill en particulier. J'aimerais vous lire certaines des observations de cette association, en plus de celles qu'on a déjà citées tout à l'heure. Dans un mémoire présenté par l'AUCS au gouvernement du Canada et au Conseil des ministres de l'Éducation au sujet des universités et collèges du Canada bénéficiant d'une aide financière du gouvernement fédéral, et qui constitue l'appendice «B» du fascicule n° 2 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, on peut lire, à la page 37:

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

Notre préoccupation est que l'enseignement supérieur obtienne un appui adéquat pour faire face à l'augmentation prévue des inscriptions, au besoin croissant d'appui à la recherche et d'installations nécessaires pour répondre aux exigences culturelles, économiques et sociales du pays tout entier et des régions qui le composent, au besoin de réduire les inégalités régionales à travers le pays, ainsi qu'à celui de tenir compte de la mobilité de la population canadienne. En outre, la question relative au nombre d'étudiants étrangers que les universités du Canada devraient accepter se rattache à la politique extérieure de notre pays.

Nous présentons une demande croissante pour la poursuite d'études universitaires (éducation permanente), à temps complet ou partiel en vue du recyclage, du perfectionnement et du développement culturel en général. Nous sommes convaincus que les universités doivent se préparer à s'engager plus à fond dans l'éducation permanente qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

Ce mémoire couvre pas mal de questions. On y parle du souci d'être de bons citoyens du monde et d'aider les pays en voie de développement, autant que du souci de notre propre pays. On y aborde ensuite l'un des grands problèmes de notre temps que n'a pas encore résolu notre Parlement:

Il semble, d'après nos prévisions, qu'il y a un nombre croissant de femmes qui désirent poursuivre leurs études autant en vue de se préparer à participer davantage aux activités économiques et communautaires de la société, à poursuivre de façon mieux informée les activités domestiques, que pour leur satisfaction personnelle. Néanmoins, il existe des obstacles qui découragent les femmes, indépendamment de leurs aptitudes, d'entrer à l'université. Parmi ces obstacles, il y a les attitudes culturelles et sociales relativement aux obligations de la femme, les débouchés moins nombreux, les salaires inférieurs et le reste.

Monsieur l'Orateur, avant le remaniement de 1968, j'avais l'honneur de représenter cinq ou six universités. Avec les nouvelles limites, la circonscription d'Halifax-East Hants ne contient qu'une université, Mount St. Vincent, surtout destinée aux femmes, en sorte que je parle ce soir en leur faveur. Quelles seront pour le Parlement du Canada et les assemblées législatives des diverses provinces les exigences du financement de l'enseignement supérieur durant la prochaine décennie? J'avoue que le sujet rend nerveux tout ministre des Finances, fédéral ou provincial, car les frais ont beaucoup augmenté. Je ne vois vraiment pas que des restrictions puissent leur être imposées. C'est une question qu'il faut envisager et il faut trouver l'argent nécessaire. La page 39 du rapport précité contient les prévisions suivantes de l'Association. En 1958-1959, les inscriptions à plein temps dans les universités s'élevaient à 95,000; en 1968-1969, elles avaient triplé pour atteindre 293,000; il est prévu qu'en 1975-1976 ce chiffre atteindra 560,000 et en 1980-1981, 750,000, soit environ huit fois le nombre des inscriptions en 1958-1959. Ces extrapolations témoignent du problème à régler. Il faut y faire face.

• (2120)

Finalement, puis-je citer un autre passage de ce mémoire bien conçu et volumineux. Je n'ai effleuré que ses points saillants ce soir. A la page 2:44, nous y lisons:

Pour conclure, nous désirons souligner que l'inscription probable est déjà prévisible et a été mesurée. Si l'aide financière appropriée n'est pas accordée, les universités, ayant fait les économies appropriées et possibles, auront deux options: refuser les étudiants ou laisser la qualité se détériorer. Nous croyons que la première solution n'est pas acceptable par le public et que la dernière est désastreuse pour le bien public.

Voilà quelques opinions émises à cet égard, monsieur l'Orateur, bien qu'elles ne portent pas sur toute la période visée par les ententes aux termes du bill C-8 que nous étudions en ce moment.